

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
COMMUNE
DE
CERCOTTES
45520

ARRETE n°30/2023

AUTORISANT DES TRAVAUX
23 route Nationale 20 et route de Gidy
TRAVAUX SUR RESEAU AERIEN ENEDIS

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411 – 8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

VU la demande de permission de travaux en date du 25 avril 2023 formulée par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (représentée par M. Eric GUILLON), agissant dans le cadre de travaux sur le réseau aérien ENEDIS,

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à effectuer des travaux sur le réseau aérien existant EDF au droit du 23 route Nationale 20 et au niveau de la route de Gidy.

Article 2 : La présente permission de voirie est valable du 22 au 31 mai 2023 et pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule nacelle VL.

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
 - A la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME 3 rue Gustave Eiffel 45000 ORLEANS
- qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 4 mai 2023

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

